

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-429 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme,
de l'intérim de Monsieur **Jonas A. GBIAN**, Ministre
de l'Economie et des Finances, pour compter du
mardi 10 au vendredi 15 septembre 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin

Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le Décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

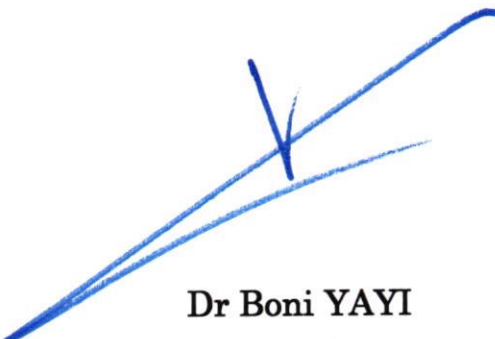
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Jonas A. GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du mardi 10 au vendredi 15 septembre 2013.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 PM 1 AN 4 CS 3 CC3 CES 3 HAAC 3 HCJ 3 CS 3 SGG 4
MINISTERES 26 JO 1 ✓

ct